



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Cathy Clerbaux, *Présidente* ;  
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;  
Alain Wiard, Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Jean-Manuel Cisey, Benoît Thielemans, Jan Verbeke, *Échevin(e)s* ;  
José Stienlet, Philippe Desprez, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Jean-Marie Vercauteren, Jos Bertrand, Michel Kutendakana, David Leisterh, Michel Colson, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Sandra Ferretti, Odile Bury, Roland Maekelbergh, *Conseillers* ;  
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Guillebert de Fauconval, Didier Charpentier, Martine Spitaels, Anne Spaak-Jeanmart, *Conseillers*.

**Séance du 20.02.18**

---

**#Objet : Interpellation de Mr Jos Bertrand concernant la promotion et l'information des habitants au sujet de l'enseignement dans notre commune.#**

---

Séance publique

Dans le "1170", journal communal, il y a une rubrique sur l'enseignement communal. J'ai déjà demandé à plusieurs reprises de ne pas limiter l'information de nos habitants aux seules écoles communales mais d'informer également, comme autorité communale, sur d'autres établissements scolaires d'autres réseaux d'enseignement. Je n'attends pas la réponse classique qui est de dire que la commune ne donne qu'une information sur les écoles communales. Nos habitants souhaitent de bonnes écoles, des écoles communales qui ont une bonne réputation et du personnel motivé mais aussi des écoles d'autres réseaux d'enseignement où du personnel motivé s'engage pour l'avenir de nos enfants.

Le journal communal est destiné à tous les habitants de notre territoire et à tous les acteurs. L'enseignement est un secteur vital dans notre société. Il me semble donc opportun que, par analogie avec ce que fait le conseil des aînés dans sa rubrique destiné aux seniors, l'information donnée ne se limite pas aux institutions gérées par la commune mais permette à tous les établissements d'enseignement reconnus sur le territoire communal d'être couverts par cette information importante.

Je vois que sur le site de la commune, rubrique enseignement, vous avez mentionné les établissements d'enseignement reconnus. Puis-je savoir ce qui retient l'Echevine de la Culture et de l'Enseignement de le faire dans la rubrique du 1170 ?

Le Conseil prend connaissance.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,  
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,  
Etienne Tihon

La Présidente,  
Cathy Clerbaux

POUR EXTRAIT CONFORME  
Watermael-Boitsfort, le 21 février 2018

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze